



MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

A V I S P U B L I C

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 378-2019 SUR LA TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA, MODIFIANT LE RÈGLEMENT 289-2015

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, Maxime Boissonneault, greffier adjoint

QUE lors de la séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2019, le conseil a adopté par résolution le règlement 378-2019 sur la tarification des biens et services de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, modifiant le règlement 289-2015;

QUE le règlement 378-2019 est entré en vigueur conformément à la loi, le 19 décembre 2019;

Ce règlement peut être consulté, durant les heures d'ouverture, au bureau de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka.

Donné à Saint-Stanislas-de-Kostka, ce 19 décembre 2019.

Maxime Boissonneault, Adm.A., OMA, DMA, B.Éd
Greffier adjoint